

Strasbourg, 24 mai 2019

CEPEJ-GT-QUAL(2019)2

**COMMISSION EUROPÉENNE POUR L’EFFICACITÉ DE LA JUSTICE (CEPEJ)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA QUALITÉ DE LA JUSTICE (CEPEJ-GT-QUAL)**

25e réunion (Strasbourg, 14-15 mars 2019)

**RAPPORT DE RÉUNION**

Rapport élaboré par le Secrétariat
Direction Générale I – Droits de l’homme et État de droit

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Le Groupe de travail sur la qualité de la justice (CEPEJ-GT-QUAL) de la Commission européenne pour l’efficacité de la justice (CEPEJ) a tenu sa 25e réunion à Strasbourg, les 14 et 15 mars 2019. La réunion était présidée par João Arsenio DE OLIVEIRA (Portugal).
2. L’ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement en Annexes I et II du présent rapport.

**2. INFORMATION PAR LE PRÉSIDENT, LES MEMBRES ET LE SECRÉTARIAT**

1. Le Président informe le Groupe de l’excellent accueil reçu par la Charte éthique européenne d’utilisation de l’intelligence artificielle (IA) dans les systèmes judiciaires (« la Charte »), dans les pays membres et au sein de l’Union européenne. A cet égard, il mentionne que deux initiatives de présentation de la Charte auprès de la Commission européenne et du Conseil de l’Union européenne ont eu lieu respectivement les 18 décembre 2018 et le 1er mars 2019. Le représentant de la Commission européenne indique que les initiatives de diffusion et de mise en œuvre de la Charte qui seront entreprises par la CEPEJ seront suivies avec grand intérêt par son institution. Il mentionne également les travaux en cours au sein de l’Union européenne, notamment la prochaine adoption des Lignes directrices sur une IA de confiance par un groupe d’experts d’haut niveau. Ces lignes directrices auront une portée générale, non restreinte au domaine de la justice.
2. Yannick MENECEUR, Conseiller du Conseil de l’Europe pour la transformation numérique et l’intelligence artificielle, informe le Groupe des résultats de la conférence de haut niveau qui a eu lieu à Helsinki les 26-27 février 2019. L’IA occupe une place de plus en plus importante dans les travaux du Conseil de l’Europe, comme témoigné non seulement par la Charte éthique de la CEPEJ mais aussi par d’autres travaux de l’Organisation.[[1]](#footnote-1) Il y a la possibilité qu’une une étude de faisabilité d’une Convention cadre sur l’IA et son impact sur l’état de droit, les droits de l’homme et la démocratie soit prochainement réalisée. Des décisions à cet égard seront très probablement prises lors de la prochaine session ministérielle du Conseil de l’Europe à Helsinki en mai 2019.

**3. MISE EN œuvre DE LA CHARTE ÉTHIQUE D’UTILISATION DE L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LES SYSTEMES JUDICIAIRES ET LEUR ENVIRONNEMENT**

1. M. Harold EPINEUSE (expert scientifique, France) et M. Thierry GHERA (Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, France - TGI) présentent l’expérience de mise en œuvre d’un outil de valorisation de la jurisprudence en matière de contentieux indemnitaire menée au sein du TGI de Strasbourg, à la lumière de la Charte éthique de la CEPEJ. Les modalités de mise en œuvre ont été définies par un protocole élaboré par l’Institut des Hautes Etudes Judiciaires français, avec l’implication de la CEPEJ et de l’Université de Strasbourg. Une place important a été réservée à la consultation des juges avant et après l’expérimentation ; cela a permis d’avoir un retour d’expérience sur un outil qui a donné satisfaction, tant sur le plan de son efficacité que sur celui de sa conformité avec la Charte. M. GHERA livre une analyse très complète de la compatibilité de l’outil avec les principes de la Charte et rappelle que le choix de celle-ci en tant que cadre de référence a été un élément important pour le succès de l’expérimentation.
2. Un débat s’en suit, dans lequel les membres du CEPEJ-GT-QUAL expriment le souhait d’élargir ce type d’expérience à d’autres tribunaux européens si possible. Par ailleurs, l’impact de l’IA sur les systèmes judiciaires nationaux est aussi évoqué avec plusieurs exemples concrets : en Grèce, un comité de 27 membres, indépendant et pluridisciplinaire, a été créé pour étudier les incidences de l’IA sur les systèmes judiciaires, alors qu’en France un débat sur la création d’une institution chargée de la certification des algorithmes est en cours.
3. La Doyenne de la Faculté de Droit de l’Université de Strasbourg informe le CEPEJ-GT-QUAL de la création du Pôle Cyberjustice au sein de l’Université de Strasbourg et remercie la CEPEJ de son soutien à cette initiative. Le Pôle est actif dans le domaine de la formation (avec un Master II et un Diplôme Universitaire pour les professionnels du droit et du numérique) et de la recherche.
4. Le Groupe passe en revue le document CEPEJ-GT-QUAL(2019)1, concernant les possibles actions à entreprendre en matière de diffusion et de mise en œuvre de la Charte. A la lumière de l’importance de la Charte et de son impact dans les Etats membres, le Groupe considère que ces actions sont toutes de grande importance. Il décide néanmoins de fixer l’ordre de priorité suivant :
5. La première priorité est faire de la Charte un instrument vivant et assurer sa mise en œuvre pratique par les différents acteurs : le Groupe souligne l’importance d’entreprendre rapidement des actions en matière d’opérationnalisation des principes de la Charte à l’intention des acteurs publics et privés et confirme que la perspective d’une éventuelle certification des instruments d’IA de la part de la CEPEJ doit être approfondie.
6. La deuxième priorité est assurer une plus large diffusion de la Charte ; des légères modifications s’agissant de la liste d’activités à entreprendre sont proposées, qui sont intégrées dans le document en séance. Le Groupe insiste particulièrement sur la nécessité de préparer un résumé synthétique de la Charte pour les non-spécialistes et d’assurer sa publication dans plusieurs langues européennes. Des membres du CEPEJ-GT-QUAL donnent leur disponibilité à contribuer à la traduction de la Charte. La nécessité d’assurer la dissémination de ce texte auprès des instances judiciaires nationales et des instituts de formation est aussi évoquée.
7. En troisième lieu, il faut continuer à observer l’évolution de l’intelligence artificielle (IA) au sein des systèmes judiciaires européens.
8. **Le Groupe adopte le document CEPEJ-GT-QUAL (2019)1 et charge le Secrétariat d’apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre des différentes actions mentionnées dans ce document, selon l’ordre de priorité établi et les indications données.**

**4. aller plus loin avec les lignes directrices relatives à la cyberjustice et mettre en place des systèmes de gestion DES AFFAIRES avec une approche CENTRÉE SUR L’uSAGER**

1. À sa 24eme réunion, le Groupe de travail avait chargé Harold ÉPINEUSE de présenter une nouvelle version de la « Boîte à outils pour assurer la mise en œuvre des Lignes Directrices de la CEPEJ en matière de cyberjustice », en particulier d’intégrer dans celle-ci plusieurs documents précédemment soumis à l’attention du Groupe et d’adresser les différentes remarques transmises par ses membres.
2. Harold EPINEUSE présente les changements apportés à la Boîte à outils depuis la dernière réunion. Dans l’introduction, un accent particulier a été placé sur le caractère évolutif du document, qui pourrait être progressivement enrichi à la lumière des expériences menées dans le cadre des programmes de coopération de la CEPEJ. D’autres points ont aussi été traités (par exemple les questions relatives à la transition d’un système de gestion des affaires à un autre).
3. Le CEPEJ-GT-QUAL exprime son appréciation pour la Boîte à outils, et demande à M. HEPINEUSE de mentionner la spécificité et la complémentarité des différents documents qui la composent en introduction. **Il approuve le document, qui pourra être ainsi présenté lors de la prochaine session plénière de la CEPEJ pour adoption.**

**5.**  **Le partage de connaissances en tant QU’INSTRUMENT pour rompre l’isolement des juges et améliorer leur savoir-faire ET LEUR SAVOIR-etre**

1. Lors de sa 24eme réunion, le Groupe avait chargé le Secrétariat de présenter à la prochaine réunion du Groupe une version révisée de l’étude sur le partage des connaissances parmi les juges, qui tienne compte des commentaires et propositions formulées en séance. Il s’agissait notamment de déduire du document des lignes directrices opérationnelles et d’enrichir sa deuxième partie de bonnes pratiques.
2. Plusieurs suggestions d'améliorations sont formulées par les membres du Groupe, dont certaines sont d’ordre plus formel (par exemple, le mot « ligne directrice » est préférable à celui de « principe », il faut supprimer la partie « introduction » qui figure deux fois dans le document) et d’autres plus substantielles (en particulier, le document nécessite de corrections factuelles, concernant notamment un pays membre ; et il faut insister sur l’importance du partage de connaissance en tant qu’instrument de mise en relation des juges avec la société civile). L’EUR, Ioannis SIMEONIDIS (membre, Grèce) et Gilles ACCOMANDO (membre, France) s’engagent à transmettre leurs remarques et observations au Secrétariat.
3. **Le Groupe charge le Secrétariat de présenter une nouvelle version du document, qui tienne compte des observations formulées en séance, lors de sa 26ème réunion.**

**6. IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SUJETS DE TRAVAIL POUR LE GROUPE**

1. Le Président invite les membres, les observateurs et les experts scientifiques à proposer des nouveaux sujets de travail pour le Groupe. Un débat très riche en propositions s’en suit. Quatre sujets sont retenus avec l’indication du sujet responsable de leur développement (qui devrait prendre la forme d’une brève note de présentation de 3-4 pages) :

a) Les exigences de qualité à respecter dans le cadre de la visioconférence, avec une attention également aux expériences pilotes qui sont menées dans certains pays européens en matière de « tribunaux en ligne », ayant à l’esprit qu’il ne faut pas dupliquer les documents déjà existant sur le sujet; (responsable : Harold Epineuse)

b) Assurer la diversité lors du recrutement et de la promotion des magistrats, en mettant l’accent sur la question du « plafond de verre » auquel se trouvent confrontés les femmes juges, et sur les bonnes pratiques existantes au niveau européen pour briser ce plafond ; (responsable : le Président et le Secrétariat)

c) La centralité de l’usager dans les procédures judiciaires, notamment en matière civile : comment préserver une telle centralité dès le début de l’instance et au moment de l'audience, tout en trouvant un équilibre entre les exigences de qualité et celles d’efficacité de la justice ? (responsable : le Président et le Secrétariat)

d) La nécessité de communiquer de manière claire et simple avec le justiciable, notamment dans la phase de rédaction et de communication des décisions judiciaires, mais aussi en amont lors de l’élaboration d’instruments législatifs (responsables : Merethe ECKHARDT (membre, Danemark), et Gilles ACCOMANDO)

1. **Le Groupe charge le Secrétariat d’assurer le suivi du processus de préparation de ces notes de présentation, qui seront présentées lors de la prochaine réunion du CEPEJ-GT-QUAL.**

7. **REVISION DES DEFINITIONS UTILISES PAR LA CEPEJ**

1. Le Président rappelle qu’un travail de définition de termes plus couramment utilisés par la CEPEJ est mené par un Groupe de travail dédié. Lors de la dernière réunion de ce Groupe, il a été convenu de demander l’accord des autres groupes de travail de la CEPEJ sur les définitions rédigées dans le document intitulé : « Projet de glossaire de la CEPEJ » CEPEJ(2018)2PROV8.

1. Le Groupe passe en revue les différentes définitions contenues dans le document. Des observations sont formulées, notamment dans la section relative aux experts judiciaires.
2. **Le Groupe approuve les définitions dans son domaine de compétence et charge le Secrétariat de les transmettre au Groupe sur les définitions.**

**APPENDIX I / ANNEXE I**

**Agenda / *Ordre du jour***

1. **Adoption of the agenda / *Adoption de l’ordre du jour***
2. **Information by the Chairman, the experts and the Secretariat /**

***Information du Président, des experts et du Secrétariat***

1. **Implementing the European Ethical Charther on the use of artificial intelligence in judicial systems and their environment / *Mise en œuvre la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement***
	* Discussion on the dissemination and implementation of the Charter / *Discussion sur la diffusion et mise en œuvre de la Charte ;*
* Presentation by Mr Thierry Ghera, President of the Tribunal de Grande Instance (TGI) of Strasbourg (France) on the test carried out within the TGI in the light of the Charter / *Présentation de M. Thierry Ghera, Président du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Strasbourg (France)* sur l’expérimentation menée au sein du TGI à la lumière de la Charte

1. **Going further with Cyberjustice Guidelines and building a case management systems with a user’s approach / *Aller plus loin avec les Lignes directrices Cyberjustice et construire un système électronique de gestion des affaires avec une approche usager***
	* Presentation by Harold Epineuse (scientific expert, France) of a toolkit to support the implementation of the Guidelines on driving changes towards cyberjustice, as well as of a substantive document on building a case management system that serves the users / *Présentation par Harold Epineuse (expert scientifique, France) d’une boite à outils pour renforcer la mise en œuvre des Lignes directrices sur la conduite du changement vers la cyberjustice, ainsi que d’un document de fond sur la construction d’un système informatique de gestion des dossiers au service des usagers*
		+ 1. **Knowledge-sharing as a tool for breaking judges’ isolation and improve their expertise and skills/ *Le partage des connaissances en tant q’un instrument pour rompre l’isolation des juges et améliorer leur savoir-faire et leur savoir-être***
* Presentation by the President and the Secretariat / *Présentation par le Président et le Secrétariat*
	+ Discussion / *Discussion*
1. **Identification of new working subjects for the Group / *Identification de nouveaux sujets de travail pour le Groupe***
2. **Review of the definitions used by CEPEJ Working Group / *Révision des définitions utilisées par le Groupe de travail de la CEPEJ***
3. **Other business / *Divers***

**APPENDIX II / ANNEXE II**

**List of participants / *Liste des participants***

**MEMBERS / *MEMBRES***

**Gilles ACCOMANDO**,Premier Président de la cour d’appel de Pau, FRANCE

**Joao ARSENIO DE OLIVEIRA**, Head of Department, International Affairs Department, Directorate General for Justice Policy, Ministry of Justice, PORTUGAL **(Chair of the GT-QUAL / *Président du GT-QUAL*)**

**Nino BAKAKURI,** Judge, Supreme Court of Georgia, GEORGIA

**Merethe ECKHARD**, Director of Development, The Danish Court Administration, Centre for Law, Training and Communication, DENMARK

**Anke EILERS**, Presiding Judge of the Court of Appeal, Koln, GERMANY

**Ramin GURBANOV, Haut fonctionnaire et juge,** Ministry of Justice, AZERBAIJAN, **(President of the CEPEJ /*Président de la*** *CEPEJ*): **Apologised / *Excusé***

**Ioannis SYMEONIDIS**, Judge, Court of Appeal, Professor at the Law School, University of Thessaloniki, GREECE

\*\*\*

***SCIENTIFIC EXPERTS* / *EXPERTS SCIENTIFIQUES***

**Harold EPINEUSE,** Chargé de mission, Institut des Hautes Etudes sur la justice, FRANCE

\*\*\*

**INVITED DELEGATIONS / *DELEGATIONS INVITEES***

**SLOVAK REPUBLIC / *REPUBLIQUE SLOVAQUE***

**Martin MIKUS,** Ministry of Justice of the Slovak Republic

\*\*\*

**OBSERVERS / *OBSERVATEURS***

**EUROPEAN UNION OF RECHTSPFLEGER AND COURT CLERKS */ UNION EUROPEENNE DES GREFFIERS DE JUSTICE (EUR)***

**Jean-Jacques KUSTER**, Président honoraire de l’EUR

**EUROPEAN COMMISSION */ COMMISSION EUROPEENNE***

**Gabor MAGYAR,** Policy officer, Directorate-General for Justice and Consumers, JUST C.1 – Justice policy and rule of law, Brussels, BELGIUM

**EUROPEAN EXPERTISE AND EUROPEAN INSTITUTE (EEEI) / *INSTITUT EUROPEEN DE L’EXPERTISE ET DE L’EXPERT (EEEI)***

**Raymond LEMAIRE**, Président, Institut européen de l’Expertise et de l’Expert, et **Alain NUEE**, Président du comité d'Orientation

**INTERNATIONAL UNION OF JUDICIAL OFFICERS / *UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES (UIHJ)***

**Patrick GIELEN**, Conseiller du Président, Huissier de justice

**COUNCIL OF THE BARS AND LAW SOCIETIES OF THE EUROPEAN UNION / *CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS(CCBE)***

**Simone CUOMO**, CCBE Senior Legal Advisor

**UNIVERSITY OF STRASBOURG, LAW FACULTY / *UNIVERSITE DE STRASBOURG, FACULTE DE DROIT***

**Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU**, Doyenne

\*\*\*

**OTHER PARTICIPANTS/*AUTRES PARTICIPANTS***

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG, FRANCE**

**Thierry GHERA,** Président

**Yannick MENECEUR,** Conseiller du Conseil de l’Europe pour la transformation numérique et l’intelligence artificielle / Council of Europe Adviser for Digital Transformation and Artificial Intelligence

\*\*\*

**SECRETARIAT**

**DGI - Human Rights and Rule of Law, Division for the independence and efficiency of justice */***

***DGI - Droits de l’Homme et Etat de droit, Division pour l’indépendance et l’efficacité de la justice***

**E-mail:** cepej@coe.int

**Stéphane LEYENBERGER**, Head of Division, Executive Secretary of the CEPEJ / *Chef de la Division*, S*ecrétaire exécutif de la CEPEJ,* Tel: + 33 3 88 41 34 12, e-mail: stephane.leyenberger@coe.int

**Clementina BARBARO**, Secretary of / *Secrétaire du* CEPEJ-GT-QUAL Tél: +33 3 90 21 55 04, e-mail: clementina.barbaro@coe.int

**Ioana VOELKEL**, Assistant / *Assistante*, Tél. +33 (0)3 90 21 42 94, e-mail: ioana.voelkel@coe.int

1. Déclaration du Comité des Ministres sur les capacités de manipulation des processus algorithmique, (adoptée par le Comité des Ministres le 13 février 2019, disponible à l’adresse suivante : <https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168092dd4c> [↑](#footnote-ref-1)